

« SENTEZ-VOUS SPORT ! » 2013

Du 14 au 22 septembre 2013

Opération nationale de promotion du sport pour tous

cahier des charges

Date limite de dépôt de dossier le 5 septembre 2013 sur la page SVS2013 du site internet :
www.franceolympique.com (ouverture de la page, le 20 juin 2013)

1 / « SENTEZ -VOUS SPORT ! » 2013 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une opération nationale de promotion du sport pour tous, du 14 au 22 septembre.
- Une visibilité nationale portée par une campagne de presse
- Des manifestations labellisées et soutenues par le mouvement sportif et ses partenaires :
 - en association avec [vital sport](#) le week-end du 14/15.
 - la [journée du sport scolaire](#) le mercredi 18.
 - des actions « [sentez-vous sport !](#) » avec les [entreprises](#), les [universités](#) et les grandes écoles les 18,19 et 20.
 - des activités adaptées, ouvertes gratuitement à tous dans toutes les villes participantes, pour le [grand public](#) le week-end du 21/22.

2 / QUI PEUT ORGANISER UN PROJET SVS ?

- tout organisme participant au développement des activités physiques et sportives ou souhaitant promouvoir leur pratique (fédération, ligue, comité, club, entreprise, école, universités...)

3 / COMMENT DECLARER VOTRE PROJET ?

- en retournant en pj le dossier d'inscription (ou [en ligne à partir du 20 juin](#))
- auprès du CNOSF, par mail à sentezvousport@cno-sf.org

4 / LA LABELLISATION « SVS 2013 » : A QUOI CA SERT ?

- à s'inscrire dans un dispositif national de promotion des activités physiques et sportives.
- à bénéficier d'un soutien en communication et d'une visibilité nationale
- à accéder à des outils mis à disposition pour promouvoir le projet.
- à être identifié dans un réseau local d'acteurs engagés dans la promotion des APS.
- Le Maire de la commune où se déroulera un projet labellisé est informé de la labellisation du projet SVS 2013 devant avoir lieu dans sa commune.
- à convaincre des partenaires locaux de soutenir un projet partagé offrant de la visibilité.

5 / COMMUNICATION

-Les supports de communication officiels « SVS 2013 » seront téléchargeables sur le page internet SVS du site www.franceolympique.com et sur les sites des partenaires de SVS2013 (à partir du 20 juin 2013).

-Les outils de communication locaux seront ouverts à vos partenaires locaux, sous condition de respecter le cahier des charges.

6 / LE CAHIER des CHARGES SVS 2013 :

Les 6 OBLIGATIONS

- **Déclarer** un projet SVS2013, **avant le 5 septembre 2013** auprès de sentezvousport@cnosf.org (directement en ligne à partir du 20 juin sur le site Internet www.franceolympique.com à la page « **SENTEZ VOUS SPORT !** » 2013
- Préciser qu'il s'agit d'une **activité de découverte** dont la participation ne nécessite pas de certificat médical de non contre-indication.
- Organiser votre événement entre le **14 et le 22 septembre inclus**.
- Population concernée : ouverture à **tous publics**
- **Gratuité** de la participation
- Communication : tous les éléments de communication doivent **respecter la charte graphique** de l'opération et disponible sur la page **SVS 2013** sur le site www.franceolympique.com

7 / DOSSIER ACCEPTE OU REFUSE ?

- Tout dossier respectant le cahier des charges sera labellisé.
- En cas de refus d'attribution du label, le dossier peut être modifié pour une nouvelle demande, avant la date limite du 5 septembre 2013

8 / CRITERES D'EXCLUSION : sont exclus de SVS 2013

- Les projets montés à titre commercial ou lucratif.
- Les projets destinés à une seule catégorie de population, excepté ceux présentés dans le cadre des journées spécifiques « scolaires » (18 septembre 2013), « entreprises » (19 et 20 septembre 2013) et « enseignement supérieur » (19 et 20 septembre 2013).
- Les projets faisant la promotion d'entreprises commerciales concurrentes des partenaires du CNOSF et/ou de SVS 2013 (liste des sponsors du CNOSF + MGEN, Décathlon, Mutuelle des Sportifs)
- Les projets qui en dehors de l'organisation d'activité ouvertes, adaptées et gratuites proposeraient ces jour là :

- *l'élaboration d'un outil* sans qu'il soit intégré dans le projet global (ex : création d'une exposition),
- *la réalisation de tests de condition physique* qui ne soient pas intégrés dans un projet global comportant au moins la participation à une activité physique ou sportive,
- la seule *mise en place de stand* d'informations lors de compétitions ou de rencontres sportives préexistantes, sans projet global.
- toute autre *action de communication* sans qu'elle ne soit intégrée dans le projet global

9 / QUELQUES RECOMMANDATIONS et CONSEILS :

- Proposer autant que possible des activités adaptées pour tous les publics. (exemples : Les personnes valides quel que soit leur âge, les personnes en situation de handicap, quelque soit la nature de ce handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques quel que soit leur âge.)
- il est possible de labelliser de compétitions existantes à condition qu'elles permettent une information du public (spectateurs et sportifs) sur les bienfaits de l'activité physique et sportive et correspondent à des actions éducatives telles que la prévention du dopage.
- Les projets SVS 2013 ont vocation à associer les organisateurs avec les communes ou les collectivités où se déroulera l'opération labellisée.
- Poursuivre l'information des publics sur les effets du sport comme facteur de santé de bien être et de plaisir.